

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

### **2021-92** CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ «GEODETECTION ET GEOREFERENCMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC » **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2021-39**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18  
Votants : 18

**Titulaires présents :**

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Madame Laurence GUILLEMINÉ, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

**Délégués titulaires absents :**

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 30 décembre 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la délibération n°2021-39 du Comité syndical en date du 8 avril 2021, relative à l'approbation d'une convention de groupement de commandes pour le marché « Géodétection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public »

Considérant que la mutualisation de l'achat permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix.

Considérant qu'un groupement de commandes avait été constitué en 2016 pour la passation d'un marché public de géo détection et géoréférencement des réseaux d'éclairages publics avec les collectivités suivantes :

- Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV)
- Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML)
- Le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)

Considérant que le marché public arrive à son terme en 2021, un nouveau groupement de commande doit être constitué en vue de la passation d'un nouvel accord cadre pour la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

Considérant que le SyDEV se propose comme coordonnateur du groupement de commandes et aura pour mission de prendre en charge la passation dudit marché.

Considérant que chaque membre du groupement participera aux frais de gestion de cette coordination, à part égale, y compris de publicité, exposés par le coordonnateur et liés à la procédure de passation du marché. Ces frais de gestion sont fixés à 10 200 euros, soit 3 400 euros par membre du groupement.

Considérant que le projet de convention avait pour objet, notamment, le lancement d'un accord-cadre mono-attributaire, alors qu'il sera finalement émis un accord-cadre multi-attributaire, qu'il faut alors prendre en compte cette modification matérielle des caractéristiques du marché public, dans les décisions des instances délibérantes de chaque collectivité membre du groupement,

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'annuler la délibération n°2021-39 du fait de la modification matérielle des caractéristiques du marché public envisagé et, a fortiori, du projet de convention de groupement,**
- **D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec le SyDEV et le SIEML pour la conclusion d'un marché public ayant pour objet la « la géodétection et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public », dans les conditions précitées,**
- **D'approuver que le SyDEV soit coordonnateur du groupement de commandes,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision,**
- **D'attribuer et de verser au SyDEV, en qualité de coordonnateur, la participation SYDELA d'un montant de 3 400 euros, sous réserve de l'inscription des crédits au budget principal.**

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20211216-2021-92-DE  
Date de télétransmission : 29/12/2021  
Date de réception en préfecture : 29/12/2021  
Le Président,  
**Raymond CHARBONNIER**

